

CONCOURS « Mon Uniprix »
Du 26 janvier au 30 avril 2012

Règlement du concours

Le concours « Mon Uniprix » est organisé par Uniprix inc. Annoncé sur Internet, il est accessible uniquement sur téléphone mobile, du 26 janvier au 30 avril 2012 (23 h 59).

1. DESCRIPTION DÉTAILLÉE DU CONCOURS

Il est possible de participer à ce concours exclusivement par téléphone mobile via le site monuniprix.com. Ne sont pas admissibles au concours : les employés d'Uniprix, des sociétés qui lui sont affiliées, ceux de l'agence Odacia et les personnes résidant à la même adresse que tous ces employés précédemment cités.

Pour vous inscrire au concours, vous devez :

- 1. visiter le site monuniprix.com à l'aide d'un téléphone mobile;
- 2. vous inscrire en cliquant sur le bouton « M'inscrire »;
- 3. remplir tous les champs requis dans le formulaire d'inscription;
- 4. faire un premier *check-in* dans une succursale Uniprix ou au Carnaval de Québec. (Il est possible de faire des *check-in* au Carnaval de Québec uniquement entre le 27 janvier et le 12 février 2012).

L'objectif du concours est de cumuler le plus de points possible afin de pouvoir entrer au « Palmarès des 100 plus grands *check-ineurs* », parmi lesquels des gagnants seront sélectionnés par tirage au sort. Les tirages au sort seront effectués à 9 h, une fois par mois, durant les trois mois du concours (voir **2. PRIX ET SÉLECTION DE LA PERSONNE GAGNANTE** pour les détails des différents tirages au sort).

Il existe plusieurs façons de cumuler des points :

- Lors de l'inscription à monuniprix.com, partager la nouvelle sur Facebook et/ou Twitter donne 5 points (5 points pour Twitter et 5 points pour Facebook). Ce partage ne peut s'effectuer qu'une seule fois.
- Se présenter dans une succursale Uniprix et faire un *check-in* en scannant à l'aide de son téléphone mobile le code QR imprimé sur l'affiche-concours, ou en se rendant sur monuniprix.com. Il est possible d'effectuer un *check-in* dans différentes succursales Uniprix dans la même journée, mais il est impossible de faire un *check-in* dans la même succursale Uniprix le même jour (délai de 24 heures). Chaque *check-in* dans une succursale Uniprix donne 10 points.
- Se présenter à la Glissade de glace Uniprix au Carnaval de Québec sur les Plaines d'Abraham entre le 27 janvier et le 12 février 2012 et faire un *check-in* en scannant à l'aide de son téléphone mobile le code QR affiché au kiosque Uniprix, ou en se rendant sur monuniprix.com. Il est possible d'effectuer un *check-in* au Carnaval dans un délai de 24 heures. Un *check-in* à la Glissade de glace Uniprix donne 20 points.
- POINTS BONIS : Un *check-in* à la Glissade de Glace Uniprix suivi d'un *check-in* dans une succursale Uniprix dans les 24 prochaines heures, donne automatiquement 50 points de plus!
- Suite à un *check-in* (en succursale ou à la glissade de glace Uniprix), il est possible de partager sur Facebook et Twitter que vous venez de cumuler des points en effectuant un *check-in* dans une succursale Uniprix. Il est possible de partager un *check-in* une seule fois (si vous effectuez plusieurs *check-in* dans une journée, il est possible de partager chaque *check-in*). Chaque partage vous donne 5 points (5 points pour Twitter et 5 points pour Facebook).

- Il est également possible de partager les spéciaux de la semaine chez Uniprix sur Facebook et Twitter. Ce partage donne 5 points (5 points pour Twitter et 5 points pour Facebook) et l'on peut partager ces promotions chaque jour.
- Chaque fois qu'un participant* effectue un *check-in*, il a une chance de gagner un prix instantané (une carte-cadeau Uniprix d'une valeur de 20 \$). De plus, il aura la possibilité de partager la nouvelle sur Facebook au Twitter. Chaque partage donne 5 points (5 points pour Twitter et 5 points pour Facebook).

Aucun achat requis. Limite d'une (1) inscription par adresse courriel. Limite d'un seul compte Facebook et d'un seul compte Twitter par participant.

2. PRIX ET SÉLECTION DE LA PERSONNE GAGNANTE

Trois (3) grands prix seront remis : valeur totale de 750 \$.

Trois (3) gagnants recevront chacun une carte-cadeau Uniprix de 250 \$.

Neuf (9) prix secondaires seront remis : valeur totale 450 \$.

Neuf (9) gagnants recevront chacun une carte-cadeau Uniprix de 50 \$.

Les tirages au sort seront effectués une fois par mois, à 9 h, durant les trois mois du concours, soit :

le 1^{er} mars à 9 h – pour la période du 26 janvier au 29 février

le 2 avril à 9 h – pour la période du 1^{er} au 31 mars

le 1^{er} mai à 9 h – pour la période du 1^{er} au 30 avril

Soixante-quinze (75) prix instantanés seront remis : valeur totale de 1 500 \$.

Soixante-quinze (75) gagnants recevront chacun une carte-cadeau Uniprix de 20 \$.

Chaque fois qu'un participant effectue un *check-in*, il a une chance de gagner un prix instantané (une carte-cadeau Uniprix d'une valeur de 20 \$). Vingt-cinq (25) prix instantanés sont remis par mois, plus précisément aux : 5^e check-ineur – 25^e check-ineur – 35^e check-ineur, et la suite de la séquence est celle-ci : 50^e – 70^e – 80^e – 100^e – 120^e – 140^e – 150^e – 200^e – 250^e – 300^e – 400^e – 500^e – 600^e – 700^e – 800^e – 900^e – 1000^e.

Si toutes les valeurs de la séquence n'ont pas été atteintes à l'échéance d'une période de concours (à la fin d'un mois), les prix instantanés correspondants ne seront pas remis.

Les grands prix et les prix secondaires seront attribués par tirage au sort parmi toutes les participations admissibles. Les personnes gagnantes seront avisées par courriel ou par téléphone et recevront leur prix par la poste dans un délai raisonnable après le tirage.

Les personnes qui gagnent un prix instantané après un *check-in* seront avisées instantanément de ce qu'elles gagnent, au moyen d'un message envoyé sur leur téléphone mobile. Un représentant d'Uniprix les contactera au cours des jours suivants et elles recevront leur prix par la poste dans un délai raisonnable après le tirage.

Afin d'être déclarée gagnante et réclamer son prix, toute personne gagnante sélectionnée au hasard devra, en plus de se conformer aux critères d'admissibilité ainsi qu'au règlement officiel du concours :

* L'usage exclusif du masculin ne vise qu'à alléger le texte. Cette remarque s'applique au présent document dans son entier.

- être jointe par téléphone par les Commanditaires ou leurs représentants dans les 5 jours ouvrables suivant le tirage effectué aux dates mentionnées ci-haut;
- avoir accepté le prix, tel que décrit ci-haut, qui ne pourra être transféré, modifié ou échangé contre aucune somme d'argent.

Si, après avoir pris des mesures raisonnables, les Organisateurs sont incapables de joindre une personne sélectionnée au hasard au cours des cinq (5) jours ouvrables suivant le tirage, cette personne sera disqualifiée et les Organisateurs procéderont alors à un tirage supplémentaire – jusqu'à ce qu'un gagnant soit dûment joint.

Les inscriptions sont sujettes à vérification par les administrateurs du concours. Toutes les inscriptions frauduleuses ou incomplètes seront rejetées et ne seront pas admissibles. Les décisions des juges en cette matière sont définitives.

3. Admissibilité, inscription et conditions d'utilisation

Pour être admissibles au concours, les participants doivent être des résidents légaux du Québec ou de l'Ontario et doivent être âgés de dix-huit (18) ans ou plus. En complétant le bulletin d'inscription en ligne, vous acceptez les Règlements Officiels. Les participants doivent fournir leur prénom, numéro de téléphone et adresse courriel afin qu'Uniprix puisse communiquer avec eux dans l'éventualité où ils gagneraient.

Ne sont pas admissibles à ce concours : les employés d'Uniprix, des sociétés qui lui sont affiliées, ceux de l'agence Odacia et les personnes résidant à la même adresse que tous ces employés précédemment cités.

Il est possible de parcourir le site monuniprix.com et de consulter du contenu sans s'inscrire. En revanche, pour être admissible au concours et pouvoir effectuer un « *check-in* », il faut s'inscrire préalablement, déclarer et garantir que les renseignements fournis à monuniprix.com sont exacts et complets (y compris, sans toutefois s'y limiter, le nom (« Nom d'utilisateur »), l'adresse courriel et le mot de passe pour accéder au site), et s'engager à maintenir ces renseignements d'inscription à jour. Le non-respect de cette stipulation constitue une infraction aux conditions d'utilisation et peut entraîner la résiliation immédiate d'un compte monuniprix.com.

On ne peut :

- fournir des renseignements personnels erronés ou créer un compte pour un tiers sans l'autorisation de cette personne;
- utiliser comme Nom d'utilisateur le nom d'une autre personne avec l'intention d'usurper l'identité de cette personne;
- utiliser un Nom d'utilisateur ou un compte monuniprix soumis aux droits d'un tiers sans autorisation appropriée de ce tiers;
- utiliser un Nom d'utilisateur injurieux, vulgaire, obscène, ou illégal de quelque manière que ce soit.

Uniprix se réserve le droit de refuser ou d'annuler un Nom d'utilisateur à sa seule discrétion. Chaque participant est seul responsable des activités effectuées dans son compte et du maintien de la confidentialité de son mot de passe. On ne doit jamais utiliser le compte d'une autre personne sans son autorisation expresse. Il faut prévenir immédiatement Uniprix en cas d'utilisation non autorisée de son compte.

Uniprix peut, à sa seule discrétion, refuser l'accès au site monuniprix.com à une personne ou une entité et modifier ses critères d'éligibilité à tout moment. Il vous appartient de vous assurer que les présentes Conditions d'utilisation sont conformes à l'ensemble des lois, règles et règlements qui vous sont applicables. Vous perdrez le droit d'accès au site uniprix.com si les présentes Conditions d'utilisation sont interdites et, auquel cas, vous acceptez de ne pas utiliser le site uniprix.com et de ne pas y accéder de quelque manière que ce soit.

4. GÉNÉRAL

Aucune correspondance au sujet de ce concours ne sera échangée avec les participants, sauf avec les gagnants potentiels. Uniprix n'assume aucune responsabilité quant aux erreurs en ligne ou aux erreurs d'impression qui toucheraient l'une ou l'autre pièce du matériel distribué pour ce concours.

Le nom, la voix, les déclarations relatives au prix, le nom du lieu de résidence, les photos et les vidéos ou autres représentations des gagnants peuvent être utilisés à des fins publicitaires, sans rémunération, et les gagnants y consentent en acceptant le prix.

Par leur seule participation, les participants au concours attestent qu'ils n'ont pas fait l'achat de services Internet ou de téléphonie dans le but de participer à ce concours. Les participants attestent également ne pas avoir endommagé ou causé une interruption de la promotion du concours et/ou empêché d'autres personnes de se prévaloir de la promotion, cela étant formellement illégal.

Uniprix n'assume aucune responsabilité en cas de manquement qui affecterait le site monuniprix.com ou le site Web d'Uniprix pendant la promotion du présent concours ou en cas de problèmes ou de défaillances techniques des systèmes informatiques en ligne, des serveurs, des fournisseurs d'accès, du matériel informatique, des logiciels ou de la messagerie électronique. Uniprix n'assume aucune responsabilité quant aux bulletins d'inscription perdus, reçus trop tard, mal acheminés ou non admissibles, ni en ce qui concerne toute défaillance informatique ou en ligne, des erreurs humaines ou des défauts techniques qui peuvent survenir dans le cadre de l'administration du présent concours. Si, pour une quelconque raison, le présent concours ne peut se dérouler comme prévu (notamment à cause d'un problème informatique causé par un virus, un bogue, une tentative d'altération de système, une intervention non autorisée, une fraude, une défaillance technique ou pour une autre cause indépendante de la volonté d'Uniprix; ou si un geste, quel qu'il soit, compromet ou altère l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou la conduite régulière du présent concours), Uniprix se réserve le droit, à sa discrétion absolue et exclusive, de déclarer une personne inadmissible et/ou d'annuler, de modifier ou d'interrompre le concours ou encore d'y mettre fin.

Uniprix ne saurait en aucun cas être tenu responsable des pertes ou des dommages découlant de l'utilisation des renseignements qui figurent sur le site monuniprix.com ou sur le site web uniprix.com ou tout autre site en lien avec ce concours ou du fait qu'une personne s'est fiée à ceux-ci. Uniprix ne donne aucune garantie quant à la teneur, à l'exactitude ou à l'exhaustivité de ces renseignements ou aux délais qui y sont mentionnés, ni ne garantit que l'on peut s'y fier, pour quelque raison que ce soit. Uniprix ne peut se porter responsable des frais d'utilisation d'Internet ou des frais de connexion facturés par la compagnie de téléphone mobile découlant de la participation au concours, ou de tout autre type de frais afférents.

Le prix ne peut être échangé ou transféré sans l'autorisation d'Uniprix. Uniprix se réserve le droit de remplacer le prix si celui décrit n'est pas disponible pour une raison indépendante de sa volonté. Dans l'éventualité où il serait impossible d'offrir un prix de remplacement, Uniprix

se réserve le droit d'offrir un prix de moindre valeur que le prix original ou de ne pas remettre cette portion du prix.

Les chances de gagner seront déterminées par le nombre d'inscriptions admissibles reçues d'ici la date de fin du concours.

Pratiques en matière de collecte des renseignements

L'information personnelle amassée parallèlement à ce concours sera utilisée par Uniprix : (1) pour administrer le concours, incluant l'annonce des gagnants et l'inclusion des noms des gagnants sur une liste des gagnants accessible au public et (2) pour des activités de publicité/marketing futures d'Uniprix. Uniprix divulguera les renseignements personnels aux membres de son personnel dans le cadre de leurs tâches reliées au concours. La politique d'Uniprix en matière de vie privée s'applique à ce concours.

Uniprix n'accepte aucun engagement ou responsabilité relativement à des accidents, des pertes ou des dommages, quels qu'ils soient, découlant de ce concours ou de la participation au concours.

Toute personne choisie ne répondant pas aux conditions énoncées dans ce règlement sera disqualifiée et pourrait, à la discrétion absolue d'Uniprix, être bannie des concours Uniprix, pour une période déterminée par Uniprix, sans préjudice du droit d'Uniprix d'exercer un recours pour tout dommage ayant pu être occasionné par l'infraction de ce règlement par ladite personne. Si, pour une quelconque raison, des gagnants devaient être disqualifiés, d'autres gagnants seront choisis, à la seule discrétion d'Uniprix.

Le commanditaire de ce concours est Uniprix inc., 5000 boul. Métropolitain Est, Montréal (Québec), Canada.

En cas de divergence entre la version anglaise et la version française de ce règlement, le règlement de langue française prévalent.

Les noms des gagnants pourront être transmis par la poste à toute personne qui en fera la demande, en joignant une enveloppe préaffranchie à son envoi. Les demandes doivent être envoyées à l'attention de Mme Susan Jasmin, 5000, boul. Métropolitain Est, Montréal (Québec) H1S 3G7.

Une copie du règlement du concours est disponible à la section Concours du site Internet www.uniprix.com pour une durée de 6 mois suivant la date du dernier tirage.